



## **Compte rendu de la 48ème Assemblée générale de DSNE du 06 avril 2019 Maison du Patrimoine à SAINT MARC LA LANDE**

**Nombre de participants :** 47 adhérents votants et 7 pouvoirs donnés.

**Accueil des participants.** Mise à jour des cotisations, enregistrement et vérification des droits des votants et des pouvoirs de vote.

**Ouverture de l'Assemblée à 14h00.** Après avoir excusé les personnalités invitées et absentes, le président, Yanik Maufras, remercie de leur présence les Adhérents, les Associations amies, et Mme Séverine Vachon, Conseillère Départementale, représentant M. Gilbert Favreau, Président du Conseil Départemental. Il précise que lors de la remise des prix Méléagrine qui a eu lieu le matin, plusieurs élus étaient présents mais ne pouvaient assister à l'Assemblée Générale.

**Remerciements :** Yanik Maufras remercie Raymond Sibileau, Président de la Maison du Patrimoine de Saint Marc la Lande, qui accueille DSNE pour son Assemblée Générale et lui donne la parole.

Raymond Sibileau fait part de son grand plaisir à accueillir DSNE qui contribue à faire vivre les lieux grâce à des liens d'amitié importants et forts notamment depuis la création de la Réserve (RNR) du Bocage des Antonins. Il présente l'association de la Maison du Patrimoine qui s'attache à préserver le patrimoine au sens large, patrimoine culturel, artistique, historique et naturel et propose la diffusion d'une vidéo de quelques minutes sur la Maison du Patrimoine et ses activités.

Le Président annonce, ensuite, à l'aide d'un PowerPoint, le déroulé de l'AG et invite, le directeur de DSNE, Nicolas Cotrel, à présenter l'équipe salariée présente, à l'exception de Florian Doré (excusé) : Solene Moreau, Roxanne Augé, Stéphane Barbier, Alexandre Boissinot, Paulin Mercier et Yoann Prioul.

**Validation du compte rendu de l'AG de 2018 :** le compte rendu est validé à l'unanimité.

**Rapport moral** (extraits) : contenu complet sur Internet [ICI](#)

### **2018, une année de stabilisation structurelle.**

Le Président se félicite de la stabilisation grâce à des mesures prises et appliquées pour garder la charge de travail acceptable qui ont permis de passer une année plus sereine, notamment par la mise en place des mesures demandées par les salariés et le CA et par la création du poste d'Assistante de Gestion Administrative et Budgétaire consolidant ainsi une nouvelle organisation.

« Côté Finances, la mise en place du plan de trésorerie, avec l'appui du dispositif d'accompagnement associatif (DLA), et la négociation avec la Banque, deux actions menées par Nicolas ont permis de réduire les impacts d'une trésorerie compliquée. Il reste à reconstituer notre fonds de roulement, ce qui devrait commencer à se faire dès que les paiements en retard arriveront .... J'en profite pour remercier celles et ceux qui ont fait des dons. »

« La communication a retrouvé de la vigueur avec le site Facebook DSNE, la chaîne Youtube, la lettre mensuelle Fleur de carotte et la relance du groupe communication et vie associative. Merci aux contributeurs de textes et/ou de photos. Nous recherchons toujours des compétences bénévoles pour gérer le site Internet, participer à la réalisation de nouveaux supports ou pour assurer notre présence dans les animations extérieures. »

### **2018, la société bouge ...**

Le Président rappelle que DSNE a été présente comme chaque année sur de nombreux fronts au cours d'une année 2018 bien chargée au niveau régional à PCN et dans les nouvelles structures régionales

consacrées à la nature et l'environnement.

« La démarche contre le projet initial des « 19 bassines » avec du travail juridique prenant, en début d'année, puis la participation active au nouveau projet, celui qui conditionne l'accès à l'eau d'irrigation au respect d'engagements environnementaux et au changement de pratiques agricoles. Participation qui aboutira, après de très nombreuses réunions de construction et d'explication, au protocole « pour une agriculture durable ... ». Si le protocole a fait l'unanimité du CA, la décision de le signer a été compliquée et lourde de conséquences humaines avec la démission de deux administratrices. »

« Face à tous ces événements, nous avons répondu présent, avec nos moyens et le respect de notre projet associatif. Il a fallu, parfois, sortir de la « zone de confort » pour appréhender les évolutions rapides et prendre position. L'association, pendant les moments difficiles, peut s'appuyer sur ses orientations, son engagement clair pour la nature et l'environnement, le soutien de ses adhérents et les compétences de l'équipe salariée. »

### **2018, une année pédagogique ...**

Le Président a choisi de mettre en avant la formation du public, la transmission des connaissances et d'un «savoir réfléchir » quand on veut agir pour la protection de la nature. Toute une approche pédagogique dans laquelle l'association s'investit beaucoup ...

« La mise en place des trames vertes, bleues, noires, opération aidée financièrement par la Région, est l'occasion de fusionner nos connaissances avec la volonté politique locale et de réaliser une protection de la nature efficiente. Il est vraiment très valorisant de mesurer la forte implication des élus des collectivités qui s'approprient les connaissances et réflexions naturalistes, en particulier pour éviter les fausses bonnes idées. Et quoi de mieux qu'une biodiversité intégrée par la collectivité dans ses actions quotidiennes comme dans ses projets ? Au-delà de l'amélioration du cadre de vie, c'est une contribution citoyenne très importante face aux grands défis actuels. »

Il ajoute que la pédagogie vise plusieurs publics :

- les enfants, génération qui va hériter de ce monde,
- le grand public par les sorties nature, les conférences et les chantiers de bénévoles,
- les passionnés, futurs passeurs de connaissances et d'engagements pour préserver les richesses naturelles,
- les actions mises en lumière par le prix Méléagrine. Ce sont, par leur dimension de respect et d'engagement, des sources d'enseignements, des illustrations très concrètes du développement durable sur le terrain.

« Apporter le goût de la connaissance, la compréhension de la biodiversité, la capacité de réflexion indispensable pour éviter de faire n'importe quoi au nom de la protection de la nature, partager et mutualiser ces interventions avec d'autres associations, autant de réalités qui donnent du sens à notre engagement associatif ! »

### **Et maintenant, DSNE en 2019 ...**

Quelques axes de travail 2018 à poursuivre en 2019 :

- Maintenir la cohésion de l'association et tirer les enseignements de l'épisode « signature du protocole »
- Travailler collectivement avec nos partenaires associatifs, éviter la division entre associations.
- Garder et valoriser notre légitimité auprès des partenaires institutionnels et poursuivre l'ouverture vers d'autres pans de la société
- Renforcer l'association avec de nouveaux bénévoles investis dans le quotidien de DSNE.

« 2019 verra la continuité, et probablement l'accroissement de la pression sociétale sur les décideurs. Et donc une sollicitation encore plus forte de notre association.

Certains sujets « urgents » seront porteurs de soubresauts pour DSNE mais nous saurons dépasser les clivages et privilégier notre cohésion. Il le faut si nous voulons agir durablement pour sauver cette planète ! »

**Rapport d'activités** : Nicolas Cotrel, le directeur de l'association, présente les points forts de l'action menée par DSNE en 2018 ainsi que par l'équipe salariée :

- **La vie associative**

L'année 2018 est marquée par :

- Le vote du 2<sup>e</sup> projet associatif
- 340 adhérents
- La mobilisation forte à l'échelle Nouvelle Aquitaine (FNE NA...)
- L'arrivée dans l'équipe de Solene et Yoann, le retour et le CDI de Paulin, ainsi que l'accueil de 4 stagiaires
- La mise en œuvre du plan d'actions DLA et du logiciel LOGEPROJ (gestion de projets)
- 190 articles parlant des actions de DSNE dans la presse

- **L'environnement**

La thématique principale a été l'eau avec :

- Les enquêtes publiques, le CTMA 2018-22 Thouet et Argenton et aménagement d'ouvrages sur l'Autize ainsi que la consultation sur les usages de l'eau Boutonne
- Gestion quantitative : gestion estivale toujours suivie de très près (arrêtés sécheresse, règlements d'eau en Marais poitevin)
- Action en justice : recours contre l'AP des 19 bassines projetées sur le bassin Sèvre niortaise/Mignon
- Signature du protocole d'accord agriculture durable sur les retenues de substitution du bassin de la Sèvre niortaise (1<sup>er</sup> testé en France)
- Gestion milieux et qualité pour l'eau potable : suivi des progs Re-sources et forte attente pour la ZSCE des Lutineaux
- Co-signature de notre 1<sup>er</sup> CTMA, sur l'Argenton, avec l'Agglo2B

- **Les expertises de sites :**

DSNE a mené également de nombreuses expertises de sites sur un total de 8500 ha, > 200 km de rivières, 35km de chemins sur 12 sites/secteurs :

- **Pour une reconquête :**
  - Dernières pelouses sèches de forêt de Chizé-Aulnay
  - Sources du Thouet
  - Chemin du 3<sup>e</sup> millénaire (Niort)
- **ENS du thouarsais :** Eboulis de Massais, Vallée du Pressoir
- **Sites CREN**

- **Les projets naturalistes :**

- RNR du Bocage des Antonins : rédaction et validation du plan de gestion sur 10 ans, préparation restauration étang, grosse avancées gestion prairiale
- Restauration de notre terrée de Galuchet (abattage de peupliers)
- 5 nouveaux sites conventionnés (avec chantiers participatifs et/ou scolaires) : 3 sites Mellois (Pelouses des Chaumes pelées, Sablière à Ensigné, Pelouse à La Villedieu), 1 Bressuirais (Coteau de lande à Mauléon), Gâtine (colonie chiro Xaintray)
- 5 nouveaux refuges à chauves-souris

- **Les chantiers participatifs :**

Nicolas Cotrel présente cette action lancée il y a moins de 20 ans par DSNE qui fait partie maintenant de l'ADN de DSNE ;

Ces chantiers constituent des moments forts de vie associative, d'implication dans la préservation des sites, de concrétisation des inventaires naturalistes qui découvrent des sites à préserver

Le rôle d'alerte, déclencheur d'actions conservatoires, des associations se transforme en rôle de réalisation.

DSNE a initié 82 chantiers depuis 1999, dont 11 en 2018, sur un grand nombre de sites et de milieux avec 63 chantiers bénévoles et 19 scolaires, rassemblant plus de 1100 participants.

- **Les inventaires naturalistes :**

DSNE coordonne en Poitou Charentes l'atlas amphibiens-reptiles (atlas en cours) et papillons de jour (liste

rouge validée) et participe à 2 importants projets mammifères sur l'écologie Grand Rhinolophe et l'amélioration des connaissances sur Muscardin/Crossope/Camp amphibie.

- **La sensibilisation :**

DSNE joue un rôle important dans ce domaine avec :

- **2 600 enfants sensibilisés lors de nos 14 projets pédagogiques :** 2 assos régionaux : Nature à notre porte, Trame verte et bleue, 1 asso DSNE : la trame noire, 2 sur l'eau potable (Egray, Boutonne) et 2 rivières (Sèvre niort, Thouet), 3 CREN et 6 avec des communes TVB
- **Un retour d'évaluations très positif et une très bonne synergie avec :** les équipes enseignantes, l'inspection académique 79, les dynamiques territoriales, les autres assos 79 : CPIE/GODS
- **Succès du calendrier de sorties inter associatif** avec plus 50 sorties grand public pour DSNE regroupant plus de 1 000 personnes

**Le directeur remercie les bénévoles et collègues ainsi que les partenaires techniques et financiers (Conseil Régional, CREN, Agence de l'eau, syndicats d'eau potable et de rivière...) et les mécènes.**

**La parole est donnée aux adhérents qui souhaitent poser des questions concernant le rapport d'activités.**

Jean Collon demande la parole pour se féliciter de la qualité du rapport d'activité et de la professionnalisation grandissante de DSNE.

Il est toutefois interpellé par le chapitre sur les bassines ainsi que par le rapport moral du Président. Il s'interroge sur l'évolution de DSNE qui après avoir fait partie des associations opposantes aux irrigants et notamment au barrage de la Touche Poupard, a signé le protocole sur les bassines. Cette signature pose problème aux autres associations environnementales de la région et de Bretagne qui s'inquiètent de la reprise de ce protocole et de sa signature par DSNE pour des projets à venir. Il rappelle le financement public via les agences de bassin et les instances régionales. Il regrette également que DSNE ne se soit pas exprimée contre l'exclusion d'associations environnementales non signataires du comité de suivi. Il demande donc que la page du Rapport d'activité sur les bassines soit votée à part du Rapport ou qu'un amendement qu'il propose y soit intégré. Il donne lecture du texte de cet amendement :

« L'assemblée générale est consciente que la signature de ce protocole pose de nombreux problèmes non résolus qui nécessitent une grande vigilance et regrette qu'une partie de l'ensemble des acteurs associatifs intéressés à la gestion de l'eau soit écartée du travail de suivi ».

Le Président, Yanik Maufra, fait un rappel historique sur le projet des 19 bassines auquel DSNE s'est opposée notamment dans l'enquête publique mais aussi par un recours juridique avec 10 autres associations partenaires contre l'arrêté préfectoral. Face à la mobilisation citoyenne et associative, la Région a refusé le financement. Le projet des 19 bassines est alors considéré comme mort. La Préfecture a souhaité transformer le projet initial en un projet de changement de pratiques agricoles et culturelles avec des objectifs de distribution d'eau en fonction du respect ou non d'engagements. DSNE a choisi d'accompagner cette démarche et de participer aux travaux menés par la Préfecture, notre souhait étant un retour de biodiversité là où il n'y en a plus. Lors de la réunion de fin de travaux, après d'ultimes avancées suite à nos demandes, tous les participants présents ont donné un avis positif mais certains n'ont pas obtenu l'accord de leur CA pour une signature du texte. A DSNE, le débat a été vif au conseil d'administration et a entraîné 2 démissions liées à des raisons de convictions sur l'agriculture intensive. Suite à cette signature, il n'y a pas d'engagement de DSNE ni de contrepartie, en revanche, nous allons accompagner en étant présents dans les structures qui vont être mises en place. Pour le moment, les engagements pris par la Préfecture sont respectés, tout se passe dans le calendrier prévu, on verra si tout va jusqu'au bout ou non.

Jean Collon regrette que les adhérents aient été « lâchés sans être prévenus » et n'aient pas reçu le texte du protocole. Une consultation des adhérents aurait pu être faite pour connaître leur opinion.

Yanik Maufra rappelle qu'un point sur ce dossier a été fait dans chaque lettre électronique aux adhérents (Fleur de Carotte) et qu'un lien vers le protocole a été inséré dans une Fleur de Carotte. Il rappelle que le CA est élu pour prendre les décisions et en rendre compte devant l'assemblée générale, c'est ce qui est fait

aujourd'hui. Il précise que le Comité Scientifique et Technique, créé à notre demande, est mis en place, DSNE y est représenté par Christian Geay. GODS et PROMHAIES, bien que non signataires, y participent en raison de leurs compétences techniques mais la Préfecture n'a pas souhaité y nommer l'APIEE. Les travaux ont commencé et se passent bien pour le moment.

Guy Proust, ancien agriculteur, intervient pour signaler qu'il y a besoin d'eau à Melle qui n'a pas de ressources en eau, notamment pour les maraîchers qui ont des besoins importants.

Yanik Maufras souligne qu'il y a désormais un changement puisque de nouveaux entrants pourront bénéficier d'attributions d'eau rendue disponible en particulier lorsque les irrigants ne respecteront pas leurs engagements.

François Marie Pellerin souligne que la gestion collective de l'eau par un organisme public est une spécificité de ce territoire et que ce dernier a récemment accepté toutes les nouvelles demandes en eau. Il précise que le comité de suivi est une autre instance collégiale que le comité scientifique et technique. Pour lui, il n'y a pas contradiction pour DSNE à accompagner le projet des Deux-Sèvres et être hostile à d'autres projets ailleurs, car ils sont tous différents.

Séverine Vachon, Conseillère Départementale, demande la parole et rappelle le contexte de départ d'opposition des associations environnementales au protocole sur les bassines. La Région a souhaité le voir évoluer pour devenir gagnant/gagnant : les irrigants auront de l'eau en contrepartie de changements de pratiques culturales. Les services de l'Etat qui exercent la police de l'eau seront particulièrement vigilants sur ce point. Le département n'est pas financeur direct mais accompagnera les projets avec les ENS et sur les plantations de haies pour lesquelles elle vient d'attribuer 300 K€, il s'agit d'une démarche partenariale. Sans accord sur le protocole, pas d'évolution de l'agriculture, tout le monde y gagne donc. La sensibilisation de la population, et particulièrement des jeunes, à l'environnement est réelle et le département veut continuer de renforcer la sensibilisation du grand public, parfois loin des thématiques de DSNE, en soutenant des programmes d'activités ludiques et touristiques sur des ENS. Des actions sur 5 sites Natura 2000 sont également programmées. Avec le protocole, il s'agit d'accompagner le monde agricole et permettre à deux mondes opposés de se parler et de travailler ensemble. Elle salue donc le travail pragmatique de DSNE, il faut désormais se laisser le temps pour voir ce qui se passera.

Philippe Jean Dit Berthelot s'interroge sur ce qui se passera si les choses ne se déroulent pas comme prévu.

Yanik Maufras rappelle que nous ne sommes pas liés à des obligations et que nous pouvons toujours nous retirer des instances ou engager toute autre action si nous estimons que les engagements ne sont pas respectés. De plus, si dans la première tranche de travaux, les engagements ne sont pas respectés, les autres tranches ne seront pas réalisées.

Dominique Faucher intervient pour regretter que la Préfète ait ouvert la boîte de Pandore en obligeant à une signature de texte alors que les associations doivent garder leur liberté, c'est absolument indispensable. L'AG DSNE vient de passer une heure sur ce seul sujet. Elle a fait de la casse en faisant signer les associations qui toutes ont eu des débats sur signature/non signature et provoqué des affrontements, c'est une erreur de méthode qu'il ne faut pas renouveler.

Jean Collon renouvelle sa demande de vote de l'amendement qu'il a rédigé et qui est relu à l'assemblée. Anne Faucher fait remarquer que sur les 2 items de la demande écrite, celui concernant les garanties est déjà dans la délibération du CA émise lors de l'accord pour signer le protocole.

Yanik Maufras propose de l'intégrer dans le procès-verbal de l'assemblée générale et de mettre en vote les rapports du conseil d'administration tels que prévus.

**Suit le rapport financier 2018** présenté, en l'absence du trésorier, Klaus Waldeck, qui participe à l'AG de FNE, par Yanik Maufras et Nicolas Cotrel. Le Président remercie l'ensemble des contributeurs au rapport financier et notamment les donateurs et mécènes. Il présente ensuite le rapport du vérificateur aux comptes qui atteste

que les comptes 2018 reflètent fidèlement l'image de la situation financière et comptable de l'association et que les comptes présentés sont sincères et véritables ».

Le directeur présente le résultat et quelques points importants : le résultat négatif de – 29.041 € justifié par la fin des emplois aidés, la récupération heures supplémentaires et surtout l'attente des paiements FEDER (fonds européens directement ou via PCN). Plusieurs mesures ont été prises : la mise en place et le suivi d'un plan de trésorerie, la négociation auprès de la banque d'une augmentation de découvert, la modification de l'organisation de la gestion financière et un contrat d'apport associatif de France Active.

Les graphes avec répartition des composants des charges et recettes sont présentées et commentées.

En ce qui concerne les charges, les charges de personnels représentent la plus grosse part du budget de l'association (66,5 %).

En ce qui concerne les produits, le financement des projets est constitué à 42 % de subventions et à 55 % de prestations.

Certains adhérents estiment que le terme de subvention paraît inapproprié pour des associations qui rendent des services à la population au lieu et place des services publics mais il s'agit du terme légal en comptabilité. Il est constaté un déficit de financement structurel qui est préjudiciable notamment avec la disparition des aides à l'emploi.

### **Vote des rapports :**

**Les 3 rapports (moral, activités, financier) sont votés** à l'unanimité, moins 2 voix pour le rapport moral.

**Le CA propose de revoir les montants des cotisations (adhésions) pour l'année 2020** avec la mise en place d'un tarif spécifique pour l'adhésion familiale de 25 euros minimum afin de la distinguer de l'adhésion individuelle, ce qui ne permet pas de connaître le nombre exact d'adhérents. Il est précisé que la cotisation familiale couvre 2 personnes majeures de la famille qui seront considérées comme des adhérents disposant d'un droit de vote et pouvant donner un pouvoir pour l'AG. Les autres montants de cotisations (20 euros minimum pour adhésion individuel, 10 euros pour les jeunes, les étudiants, les chômeurs, 30 euros pour les associations adhérentes) sont maintenues.

**Les différents montants des cotisations pour 2020 sont adoptés** à l'unanimité.

Le directeur présente le **budget prévisionnel 2019** qui est établi à la hausse en raison notamment de l'important chantier de restauration de l'étang de la RNR mais qui est financé intégralement, et également par la poursuite des investissements et de renouvellement de matériel, la location d'un 3<sup>e</sup> véhicule de service pour la saison et du budget communication 50 ans (aides FDVA et ventes). Il est également prévu le recrutement de 2 contractuels suite à la hausse d'activité en botanique et entomofaune.

**Quant aux produits**, le budget prend en compte divers éléments : la stagnation des ventes de livres et livrets, l'importance des projets co-construits avec les collectivités pour leurs territoires, un gros diagnostic pour le CREN en 2019 sur Marais de la Garette et la baisse des suivis LGV. Pour les projets associatifs, les aides importantes de la Région pour la RNR et les pollinisateurs nocturnes sont complétées par un important apport de la fondation de France permettant de réaliser une action phare sur la RNR) Reste en suspens le soutien du Conseil départemental sur la RNR. Malheureusement, la baisse des aides et prestations DREAL affecte significativement le budget prévisionnel.

**Election du CA** : Anne Faucher, la secrétaire, présente le tiers sortant :

- Christian Geay
- Yanik Maufra
- Anne Nivel

Cette dernière ne souhaite pas se représenter pour des raisons professionnelles.

Il est également indiqué que deux administratrices ont démissionné.

Aucune autre candidature n'ayant été présentée avant le 23 mars, le vote à bulletin secret est organisé pour les actuels administrateurs et candidats.

Scrutateurs : Roxane Augé et Solene Moreau

**Résultat du vote à bulletin secret :**

50 votants

- Christian Geay : 50 voix
- Yanik Mauftras : 50 voix

Anne Nivelles a obtenu 1 voix.

**Christian Geay et Yanik Mauftras sont élus administrateurs par l'AG.**

**Modification du règlement intérieur :** Anne Faucher présente la modification proposée qui prend en compte la pratique d'avoir des adhérents qui envisagent de devenir administrateurs mais qui souhaitent prendre connaissance du fonctionnement du conseil d'administration avant de s'engager.

Il est proposé d'ajouter à la fin de l'article 6.3 sur le renouvellement les paragraphes suivants :

*Les adhérents qui souhaitent devenir administrateurs peuvent, s'ils le souhaitent, être invités par le Président aux réunions du conseil d'administration avant d'être candidats.*

*En tant qu'invités, ils n'ont pas le droit de vote au CA. A l'issue de cette période d'une durée d'un an renouvelable une fois, ils peuvent se présenter devant l'AG pour être élus comme administrateur.*

**Cette modification est adoptée à l'unanimité.**

Le directeur aborde les **projets naturalistes, vie asso et pédagogiques 2019** et indique les actions phares :

- **Projets régionaux naturalistes :** début du projet hétérocères Poitou (sur 3 ans avec 86N, 5 sites/an, 2èes années en bocage / DSNE), poursuite des projets régionaux (Grand rhino / 3 mamm / édition Orthoptères), fin de l'atlas Amphibiens-Reptiles en PC et début de celui en NA, actions Papillons, Odonates et Loutre via leurs plans nationaux d'action
- Nature79 et son million d'observations , RNR : restauration de l'étang, refuges biodiversité (150<sup>e</sup> refuge chiro, programme DSNE/CPIE/GODS en Val de Gâtine, 1ers havres de paix loutre)
- 3 nouveaux projets Trame Verte et Bleue de 2 ans, co-construits en partenariat
- Les sites étudiés phares et les chantiers participatifs pour 2019
- **Vie associative :** les temps forts 50 ans, la création d'une chaîne You Tube, une publication 50 ans, une expo pour le FIFO, un concours de dessins, 2 services civiques, la création d'une section Nord 79, cycles de conférences, des produits anniversaires (bière, pétillant jus de pommes)

Le président demande s'il y a des **questions ou interventions dans la salle.**

- Le représentant du CREN prend la parole pour saluer la qualité du partenariat CREN/DSNE et du travail des salariés et des bénévoles que ce soit pour les études par la connaissance des sites et les documents de gestion ou pour les études de suivi après les actions. La connaissance historique de DSNE est particulièrement importante. Les aides aux projets d'intervention du CREN sur 40 sites sont des priorités pour la région ainsi que la valorisation pédagogique auprès des scolaires et du grand public
- L'Ecofestival de Parthenay aura lieu les 28 et 29 septembre 2019 et DSNE est invité à y participer.
- Un membre de Bassines Non Merci, non adhérent de DSNE, intervient pour préciser que les réunions informelles à la Préfecture pour le projet de protocole sont sans fondements légaux et pour annoncer que NE 17 attend un jugement qui devrait annuler la création de bassines. Yanik Mauftras le remercie et indique qu'il s'est entretenu longuement avec lui pour lui apporter toutes les explications nécessaires sur le travail de DSNE et précise que le jugement attendu ne concerne pas le projet deux-sévrien.

**L'assemblée Générale se termine par un verre de l'amitié à 17h30 et une sortie sur la RNR avec Alexandre**

## **Boissinot pour les volontaires.**

### **L'assemblée Générale a été précédée le matin par la remise des prix Méléagrine :**

Rappel du contexte du « prix DSNE » :

L'association Deux-Sèvres Nature Environnement, sur décision de son assemblée générale, crée un « prix DSNE » afin de distinguer une ou des réalisations de particuliers, de collectivités, d'associations en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

Critères de sélection des actions :

- Etre concrètes et visibles sur le territoire des Deux-Sèvres
- Correspondre aux objectifs DSNE (article 2 des statuts)
- Répondre aux critères du développement durable
- Correspondre à des actions innovantes pour le territoire

Le jury prend en compte également l'engagement citoyen et la réalité de l'action sur le terrain.

Dans le cadre des 50 ans de DSNE, le critère de durée et de l'efficacité des actions a été ajouté aux précédents.

Composition du Jury :

- Yanik MAUFRAS, Président de DSNE
- Anne FAUCHER, Secrétaire générale de DSNE
- Philippe ROUILLER, Administrateur de DSNE
- Jean-Michel MINOT, Administrateur de DSNE
- François-Marie PELLERIN, Administrateur de DSNE
- Simone MARSEAU, Ancienne Secrétaire générale de DSNE
- Nicolas COTREL, Directeur de DSNE

Les projets primés sont :

- Dans la catégorie « Protection de la biodiversité » est nommé l'ENSOA de Saint-Maixent-l'École pour son engagement pour la sauvegarde d'un paysage remarquable et unique, avec sa faune emblématique, le sonneur à ventre jaune.
- Dans la catégorie « Engagement collectif » sont nommés les « Plaisirs Fermiers » qui ont créé des circuits courts entre producteurs et consommateurs par le regroupement de productions locales de qualité dans un même lieu commercial.
- Dans la catégorie « Pédagogie innovante » est nommée Crystèle Ferjou pour la promotion et le développement de la pédagogie par la nature avec une sortie hebdomadaire avec des élèves de maternelle.
- Dans la catégorie « Engagement associatif et collectif » est nommée « Agrobio 79 » pour l'intégration de la biodiversité et de la protection de l'environnement dans la gestion de la ferme.
- Dans la catégorie « Engagement collectivité » est nommée la ville de Melle pour son engagement environnemental fort pour que l'environnement et la biodiversité soient au cœur des choix d'aménagement de la ville.